

Plan d'action 2013-2018

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

LES ENJEUX DE L'EAU SUR LES TERRITOIRES DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE



EAU ET SANTE HUMAINE

- **La mise en conformité de tous les systèmes d'assainissement urbains avec la directive "eaux résiduaires urbaines"** : les stations d'épuration de Port-sur-Saône en (70) et d'Anjouthey-Etueffont (90) sont concernées en priorité. 46 systèmes d'assainissement sont jugés prioritaires vis-à-vis du temps de pluie.
- **La lutte contre les pollutions industrielles et les substances dangereuses** : en Bourgogne et Franche-Comté, une dizaine de démarches collectives sur les pollutions dispersées de nature industrielle pourraient être engagées au niveau d'agglomérations et de bassins versants notamment Besançon, Montbéliard, Dijon.
- **La restauration de la qualité des eaux brutes dans les bassins d'alimentation touchés par les pollutions diffuses** : sur les 96 captages prioritaires, 36 aires d'alimentation restent à délimiter. 63 programmes d'actions sont à élaborer et à engager en particulier sur le Graylois (70), la plaine Dijonnaise, la basse vallée du Doubs.

LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

- **La gestion quantitative de l'eau** : engager des opérations de gestion des étiages et de réduction des prélèvements sur les bassins versants du Nord Franche-Comté, du Haut-Doubs, de la nappe du Breuchin, de la Tille.
- **Les économies d'eau** : mettre en œuvre sur ces territoires prioritaires des actions d'économies d'eau prévues dans les plans de gestion. Sur l'ensemble du territoire, lancer des appels à projets répondant à cet objectif.

LA RESTAURATION DES RIVIERES

- **La restauration physique d'au moins 15 Km de cours d'eau est prévue** en particulier sur les tronçons les plus dégradés des basses vallées des affluents de la Saône, l'Allaine, l'Orain...
- **La restauration de la continuité écologique au droit de 150 ouvrages présents sur les cours d'eau.**
- **La restauration et/ou la préservation des zones humides** : sur Bourgogne et Franche-Comté, environ 2 000 hectares supplémentaires de zones humides devront être préservés dans le prolongement des actions menées avec les collectivités territoriales et les associations...

LA GESTION DURABLE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- **Remise à niveau du patrimoine (études, diagnostics) et aides aux travaux dans le cadre de la solidarité rurale.** Plus de 72 millions d'euros de subventions de solidarité rurale dont la moitié sera affectée à l'objectif de renouvellement des équipements. Une condition d'intercommunalité progressive et d'utilisation du système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) contribuera indirectement à l'atteinte de cet objectif.

LA GOUVERNANCE LOCALE

- **Promouvoir les démarches locales de gestion (contrats de rivières, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :** sur Bourgogne et Franche-Comté, dont le territoire est déjà très largement couvert par de telles démarches, il s'agira de labelliser de nouvelles démarches sur les territoires orphelins prioritaires en particulier : SAGE Tille, Allan et contrats de rivières Salon-Vannon-Gourgeonne, Vingeanne, Chalonnais, Saône Amont, Ain Amont, vallée du Doubs.
- **S'appuyer sur le partenariat avec les autres grands acteurs de la politique de l'eau** à des échelles régionales et départementales : les conseils régionaux et départementaux, l'EPTB Saône et Doubs, les chambres consulaires, les associations...

Rappel sur les investissements pour l'eau du plan d'action 2007-2012

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **275 M€** aux collectivités, industriels ou agriculteurs du territoire de Rhône-Alpes sur un total d'aides aux investissements de plus de 2 milliards d'euros.

Plusieurs domaines sont concernés :

● EAU ET SANTE HUMAINE

- **la mise en conformité des stations d'épuration des collectivités (61,6 M€)**, avec comme principales opérations financées des stations d'épuration urbaines à Héricourt, Morez, les Rousses, Morteau, Crêches/Saône, Ladoix Serrigny, Lons le Saunier, Flagey Echezeaux, Tournus.
- **la dépollution industrielle (15,1 M€)**, avec des travaux de réduction des pollutions chez Knaut industries, Salaisons Bolard, LDC Bourgogne, Faurecia système échappement, société nouvelle Revetis, Cœurdoir SA, Electrolyse abbaye d'Accey SA.
- **la réduction des pollutions agricoles (4,4 M€)**, tant dans le domaine des effluents viticoles et des installations d'élevage, que des pollutions diffuses par les phytosanitaires et nitrates.
- **La protection des captages d'eau potable (2,1 M€) et la lutte contre les pollutions par les pesticides**, notamment des actions pour favoriser la conversion en agriculture biologique dans le cadre d'un appel à projets (1,3M €).
- **l'alimentation en eau potable (42 M€)**, avec comme principales installations de production d'eau potable financées celles du SME Morvan-Autunois-Couchois, du SIAE Saône Grosne, du SIE Vallée du Rupt, du SIVU plateau Maïchois, Morez.
- **Les 8 démarches collectives de réduction des rejets industriels de substances dangereuses (4,5 M€)** ont permis la réalisation de 300 opérations de réduction des pollutions.

● LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

- **Lancement des études « volumes prélevables »** sur tous les bassins en déficit quantitatif et lancement d'un appel à projets économies d'eau (4,1 M€).

● LA RESTAURATION DES RIVIERES

- **La restauration des milieux aquatiques et la continuité écologique (22,9 M€)**, avec notamment la création de passes à poissons sur les barrages de Quingey, Chatillon la Fougère, Cromary, Grosbois, Malate, Apremont, Prétière, Gray ; l'arasement d'ouvrages notamment celui de Belonchamps ; des travaux de restauration de la confluence Doubs Loue, de la Lemme, du Drugeon ; l'aménagement foncier de la basse Loue et la mise en œuvre d'une stratégie de préservation et de restauration des zones humides.

● LA GESTION DURABLE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- **Remise à niveau du patrimoine** (études, diagnostics) et **aides aux travaux** dans le cadre de la solidarité rurale (51,6 M€).

● LA GOUVERNANCE LOCALE

- Lancement ou révision des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) prévus par le SDAGE (Vouge, Ouche, inter CLE Dijon Sud, Tille, nappe GTI, nappe du Breuchin, Haut Doubs-Haute Loue, Allan) ; la quasi-totalité du territoire est dorénavant couverte par des démarches de gestion concertée des milieux aquatiques notamment de type contrat de rivières.